



**Compte-rendu du conseil municipal
Séance du 9 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Didier PADEY, Maire.

Présents : Christian Barlet, Daniel Barlet, Daniel Vincent, Didier Padey Emilie Crepel-Barlet, Fabien Elie, Julie Badin-Lecourt, Lionel Perraud, Simon Barlet, Stéphane Lamiral, Steven Jacquin.

ORDRE DU JOUR

- délégation du Conseil municipal au Maire
- mise en place des commissions
- dossiers urbanisme en litige
- dénomination des rues (suite)
- affaires diverses

- 2020-06-01 : délégations du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire expose que l'article L2122-22 du CGCT donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions.

Après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De fixer, dans la limite de 300 euros , les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 4° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 1000 € ;
- 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 9° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
- 11° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 12° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

Il est rappelé, conformément à l'article L 2122-23 du CGCT que les décisions prises par le Maire sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux



portant sur les mêmes objets, et que le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal.

- mise en place des commissions

Monsieur le Maire rappelle au conseil le rôle des commissions dans le fonctionnement du conseil municipal et propose au conseil la mise en place des commissions suivantes :

Priorité proposée

Commission Eau, cours d'eau et eaux d'écoulements, Aménagement hydraulique, Assainissement, Effluents viticoles, SPANC –Eau potable / eau de secours	Didier Padey	Daniel Vincent Daniel Barlet Lionel Perraud Christian Barlet Steven Jacquin Simon Barlet	Assainissement
Commission Urbanisme (PLU), Travaux, Appels d'offres, Fibres optiques, Voirie et Eclairage public	Didier Padey	Lionel Perraud - Stephane Lamiral Daniel Vincent - Fabien Elie Simon Barlet - Steven Jacquin	Etat des lieux de la Voirie (route,)
Commission Scolaire, Ecole - Espace Petite enfance (cantine RPI) et Bibliothèque periscolaire (CCY)	Emilie Barlet	Stéphane Lamiral - Didier Padey Christian Barlet	Rentrée scolaire
Commission Economie, Finances, Fiscalité, CCID (commission communale des Impôts)	Stéphane Lamiral	Didier Padey - Daniel Vincent Christian Barlet- Lionel Perraud	Emprunts
Commission Communication (Internet, Bulletin municipal), Fêtes et Cérémonies	Julie Lecourt	Stephane Lamiral - -Simon Barlet Fabien Elie	Site Internet Facebook
Commission Affaires Sociales, Jeunesse, Famille, Handicap	Christian Barlet	Emilie Barlet - Didier Padey Julie Lecourt	Mise à jour des documents existants (PCS – DICRIM)
Commission Environnement : Forêt, Berges du Rhône (Syndicat du Haut Rhône), Agriculture et Viticulture, Coupes affouagères, Gestion des déchets, Chemins, sentiers	Daniel Vincent	Simon Barlet - Steven Jacquin Daniel Barlet	Forêt Etat des lieux des chemins et sentiers
Commission Bâtiments, Salle polyvalente et Chaufferie, Hygiène et Sécurité	Lionel Perraud	Stéphane Lamiral - Fabien Elie Daniel Vincent (chaufferie)	Etat des lieux Contrat électrique
Commission Tourisme, Salle des Fêtes	Stéphane Lamiral	Employées Emilie Barlet - Julie Lecourt Steven Jacquin - Simon Barlet	Organisation de la location
Commission Patrimoine, Devoir de Mémoire	Didier Padey		Monument aux Morts

- 2020-06-02 : dossier urbanisme en litige

Monsieur le Maire explique au Conseil que la Commune est engagée dans un contentieux urbanisme, suite au refus d'un permis de construire par le précédent Conseil et contesté par un tiers. Ce refus était motivé par l'étroitesse du chemin d'accès et par le coût du raccordement électrique, à la charge de la Commune.

Le contentieux étant porté devant le tribunal administratif de Grenoble, le précédent conseil a fait appel à l'assurance protection juridique de la Commune qui a chargé un avocat de défendre les intérêts de la Commune. Celui-ci a demandé que le nouveau conseil se positionne.

Ainsi, il est demandé au Conseil s'il souhaite poursuivre la démarche et confirmer la position de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 10 voix pour et 1 abstention :

- décide de confirmer la position de la Commune ;
- charge Monsieur le Maire de poursuivre les démarches dans ce sens.



- 2020-06-03 : Dénomination des rues (suite)

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient de modifier la délibération n° 2019-06-01 du 24 juin 2019 portant dénomination des rues.

En effet, un problème est apparu concernant la route dénommée « Route de Billième », située au hameau de la Touvière ; les communes de Billième et Yenne ont respectivement appelé leurs voies, route des Combes et Route du Bas Somont. Il semble judicieux de continuer la numérotation en partant de Yenne. La Commune de Yenne numérotant la dernière maison sur son territoire, a calculé les numéros à affecter aux trois propriétés concernées.

Il faudrait donc supprimer l'intitulé « route de Billième » et créer la « route du Bas Somont »

Par ailleurs, dans le cadre de la dénomination, il a été évoqué au cours du précédent mandat de créer une dénomination propre au chemin qui joint la route du Chatelard au four.

Il est proposé de nommer cette ruelle « passage de la vieille église ».

Après en avoir délibéré, le Conseil, décide par 10 voix pour et 1 abstention :

- la suppression de l'intitulé « Route de Billième »,
- la création de l'intitulé « Route du Bas Somont »
- la création de l'intitulé « Passage de la Vieille Eglise ».

Le tableau de dénomination des rues est modifié comme suit :

Commune de Jongieux : liste des voies dénommées, créées par la commune	
Numérotation des rues	Noms des rues
1	ROUTE DES VIGNOBLES
2	ROUTE DE MIRIBEL
3	CHEMIN DES CARROTS
4	IMPASSE DU BORNET
5	CHEMIN DE VALLIERES
6	CHEMIN DES PERRIERES
7	CHEMIN DU CHATELARD
8	RUE DES CELLIERS
9	ROUTE DU BAS SOMONT
10	CHEMIN DU PARCHY
12	ROUTE DE MARESTEL
13	ROUTE DE LA CHARVAZ
14	CHEMIN DE L'ETANG
15	RUE D'AIMAVIGNE
16	CHEMIN DES GRANGES
17	IMPASSE DU VIEUX PRESSEUR
18	CHEMIN DU VERNEY
19	IMPASSE DE BARCONTIAN
20	CHEMIN DE FLEURY
21	IMPASSE DES VIEILLES PIERRES
22	CHEMIN DE LACHAT
23	CHEMIN DES SONGEONS
24	ROUTE DU HAUT RHONE



25	IMPASSE DU PORCHE
26	CHEMIN DES JARDINS
27	CHEMIN DE PRE PLAT
28	CHEMIN DE LA MALETTE
29	IMPASSE DU GRALLEY
30	IMPASSE DU LAVOIR
31	PASSAGE DE LA VIEILLE EGLISE

Question diverses

Un tour de table est effectué :

Daniel VINCENT explique qu'il est nécessaire de désigner un représentant auprès de l'association des communes forestières. Daniel VINCENT est désigné représentant titulaire et Simon Barlet est désigné suppléant.

Didier PADEY informe le Conseil d'un litige en cours pour un chemin déplacé il y a plus de 70 ans. Le propriétaire souhaite qu'une régularisation soit faite. Il a été proposé au cours du précédent mandat d'échanger leur parcelle de 80 m² contre une portion de l'ancien chemin d'une surface d'environ 160 m². Un rendez-vous est prévu sur place pour bornage le 18 juin.

Didier PADEY demande l'avis du conseil sur l'entretien des murs d'enceinte de la mairie, le nettoyage des murs du cimetière et le désherbage du cimetière (participation citoyenne ou des élus – nettoyage chimique ou non) : à réfléchir pour la prochaine réunion le 22 juin

Lionel PERRAUD présente les différents travaux déjà recensés. Certains abonnements électriques doivent être optimisés pour diminuer les coûts d'exploitation des bâtiments.

Une visite des voiries est à prévoir pour identifier les points sensibles et prévoir les budgets à allouer pour ces travaux.

Emilie BARLET rappelle le conseil d'école le 19 juin qui aura lieu à la salle des fêtes de Jongieux. Les parents d'élèves ont formulé une demande de réduction sur le transport scolaire (période covid) – sujet traité en lien avec la mairie de Billième et la CCY.

Julie LECOURT se charge de la communication, centralisera les informations. Elle fera un retour lors d'un prochain conseil sur le site Internet au regard d'autres sites.

Simon BARLET propose de repeindre les bornes de la forêt indivise. La mairie fournira la peinture.

Steven JACQUIN interroge sur le bienfondé d'un poste d'agent technique sur la Commune. Lionel PERRAUD et Daniel VINCENT rappellent les raisons et le bienfondé de cette mise en place. L'équipe sortante a laissé à la nouvelle équipe toute latitude de pouvoir décider de la suite.

Daniel BARLET indique que de l'eau descend du chemin du Verney. Des personnes de la commission des voiries se rendront sur place.

Didier PADEY donne le résultat de l'élection du président et des vices présidents de la CCY.

La séance est levée à 22h.

PROCHAIN SEANCE LE 22/06 à 19H